

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

**DECISION RELATIVE À L'ACHAT D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELLE POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société REXEL, au regard du prix et des prestations proposées ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société REXEL (3 Avenue de l'Europe 59280 ARMENTIERES) un bon de commande à l'achat d'équipements de protection individuelle pour les services techniques pour un montant de 1587.26 €.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 29 Avril 2024

DEC 2024_69



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

